

106ème session du Conseil de l'OIM
Débat général

Projet d'intervention de Mme Elisabeth LAURIN, Ambassadeur,
Représentant de la France auprès des Nations Unies à Genève

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,

Permettez-moi en premier lieu de féliciter le nouveau bureau du Conseil et sa présidence (*ainsi que le Ghana pour son élection au poste de vérificateur des comptes*). Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de l'OIM.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous faisons face aujourd'hui à un défi sans précédent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Des millions de personnes sont aujourd'hui déracinées dans le monde, pour des raisons multiples: elles fuient les conflits et la violence, aspirent à des conditions de vie plus dignes, ou sont poussées au départ du fait des catastrophes naturelles et du dérèglement climatique.

La crise des réfugiés et des migrants en Méditerranée, et les drames humains qui l'accompagnent, appellent une réponse collective, fondée sur les principes d'humanité et de solidarité.

L'Europe, qui a vu cette année l'arrivée de plus de 800 000 personnes sur son territoire, est déterminée à agir. La France œuvre au sein de l'Union européenne pour le maintien de l'équilibre entre solidarité et responsabilité, qui doit passer par la mise en œuvre effective des nombreuses mesures adoptées cette année : renforcement des dispositifs d'accueil en matière d'asile, lutte contre les filières de passeurs, surveillance accrue des frontières, renforcement de l'efficacité de la politique des retours. La France prend toute sa part à cet engagement collectif, en accueillant les personnes en besoin de protection, ainsi qu'en renforçant son aide aux personnes déplacées et aux communautés hôtes.

Mais ce défi migratoire est universel. Il appelle à mettre en avant le principe de responsabilité partagée et une coopération accrue entre pays d'origine, de transit, et de destination. A cet égard, la France salue les conclusions du Sommet de La

Valette, qui vise à mettre en place les conditions d'un partenariat équilibré entre l'Europe et l'Afrique, à travers des solutions concrètes et durables.

Cette réponse globale doit être fondée sur la nécessité, en premier lieu, de sauver des vies, sur le respect des principes de l'assistance humanitaire, qui doit s'appliquer à tous ceux qui en ont besoin quel que soit leur statut.

Elle exige également de lutter contre les causes profondes de ces déplacements.

Il importe ainsi d'œuvrer à la stabilisation des zones de conflits et à la résolution des crises politiques.

L'aide au développement est également un volet clé de toute action durable pour prévenir les déplacements. En témoigne l'intégration du thème de la migration à l'Agenda 2030 pour le développement, avec pour objectif de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable.

La lutte contre les souffrances des populations réfugiées et déplacées passe aussi par un combat résolu contre les réseaux de trafiquants, qui tirent profit de la misère et de la mort des migrants.

Enfin, à l'approche de la Conférence de Paris sur le climat, il faut garder à l'esprit que plus de 26 millions de personnes sont contraintes de quitter leurs foyers chaque année en raison des catastrophes naturelles et du dérèglement climatique. Ce sujet était au cœur de l'Initiative Nansen, à laquelle l'OIM a largement contribué. Ces chiffres rappellent, s'il en était encore besoin, la nécessité d'un accord international ambitieux à Paris, à la hauteur des enjeux humains et environnementaux actuels.

M. le Président,

A tous ces égards, l'OIM joue un rôle majeur, sous la conduite de son Directeur général, dont je salue l'engagement et la détermination.

Sa qualité d'agence intergouvernementale, ses compétences spécifiques, sa connaissance irremplaçable des problématiques migratoires en font un acteur incontournable de la réponse humanitaire internationale.

Sur le terrain, dans les situations humanitaire d'urgence, l'OIM est capable de se déployer, avec rapidité et efficacité, pour venir en aide aux populations affectées par des crises. L'assistance qu'elle apporte dans les pays d'origine et d'accueil, mais aussi par la densité de son réseau le long des routes migratoires, en font un acteur essentiel.

Au-delà, l'expertise de l'OIM est un atout précieux pour l'élaboration des politiques migratoires de long terme, le développement de la coopération internationale sur ces questions, et une meilleure compréhension du phénomène migratoire dans son ensemble. Il convient de saluer la vision qu'elle porte inlassablement dans les débats mondiaux sur le caractère positif de la mobilité humaine.

C'est pourquoi l'OIM doit avoir au sein du système humanitaire mondial la place qui lui revient, en tant qu'organisation chef de file sur les questions migratoires. Nous encourageons et soutenons les démarches entreprises par le Directeur général pour que l'OIM soit associée dans les enceintes et programmes des Nations Unies où les questions migratoires ou humanitaires sont abordées. La France se félicite à cet égard de l'adoption, lors de la présente session, de la résolution permettant à l'OIM d'entamer formellement ces négociations, qui devront aboutir à sa pleine reconnaissance sur le sujet, tout en préservant son indépendance et sa flexibilité.

Je vous remercie./.